

OMERTA DANS L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Si tu parles...

SOLIDARITE AVEC MYLENE CAMARADE ET COLLEGE CPIP

Montreuil, le 10 novembre 2016

Alors que la liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé, un droit constitutionnel, une valeur fondamentale consacrée par l'Organisation Internationale du Travail, l'administration pénitentiaire s'assoit dessus !!!

En avril 2016 dans un article « Cochez la case djihadiste » publié dans l'Humanité, **Mylène, notre camarade, élue CGT et collègue CPIP** s'interrogeait sur la frénésie de l'administration quant au repérage de la « radicalisation ». Elle dénonçait les dérives potentielles au regard de la relation de confiance nécessaire dans le suivi de notre public.

Convoquée *manu militari* par le Directeur Inter-régional de Toulouse, soumise à une demande d'explication, voilà maintenant qu'elle fera l'objet **d'une commission de discipline le 13 décembre !**

La CGT insertion probation s'insurge contre cette atteinte à la liberté d'expression et refuse que l'administration bâillonne les personnels qui s'interrogent légitimement sur les conséquences sur leurs pratiques professionnelles du plan de lutte contre la radicalisation mis en œuvre coûte que coûte et dans la précipitation. A l'image des lanceurs d'alerte, il appartient à chacun(e) d'entre nous syndiqué(e) ou non de pouvoir s'exprimer et dire ses craintes quant à l'impact sur les réalités de notre métier et notre quotidien. Il est aujourd'hui inconcevable que notre Etat de droit ne puisse plus garantir ce droit fondamental.

Hier soir, lors d'une audience sur la défense des libertés syndicales entre le Garde des Sceaux et la CGT confédérale, cette poursuite disciplinaire inacceptable et infondée a été dénoncée.

La CGT insertion probation a sollicité une audience en urgence auprès du Ministre afin de développer les arguments pour un arrêt immédiat de cet acharnement. Ce à quoi il s'est engagé auprès du Secrétaire Général de la CGT.

La volonté de l'administration à poursuivre Mylène démontre bien, s'il en était besoin, l'omerta autour de ce sujet, où l'administration répond à une commande politique sans s'interroger sur le **dévoisement de nos missions**.

Parce qu'il s'agit d'une atteinte intolérable à la liberté d'expression

Parce qu'il s'agit d'une atteinte insupportable aux libertés syndicales

Parce qu'il s'agit d'une volonté manifeste de museler les agents sur un sujet qui dérange

La CGT insertion probation ne siègera pas en comité technique SPIP le lundi 14 novembre à l'ordre du jour duquel figure, hasard du calendrier, la fameuse grille de repérage du risque de radicalisation, qui n'a pas bougé d'un iota après 6 mois de « prétendue réflexion ».

En signe de solidarité envers notre camarade, **la CGT insertion probation appelle les personnels et l'ensemble des syndicats CGT SPIP à organiser dès maintenant dans leurs services des assemblées générales suivies d'actions fortes (tract de soutien, débrayage...) pour dénoncer ces pratiques d'un autre temps.**

La CGT insertion probation **exige l'arrêt immédiat des poursuites disciplinaires** contre notre camarade et collègue.

Quand on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT ! Toutes et tous solidaires avec Mylène !